

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 20 - Football

Mise à jour : 10 octobre 2016



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 15
III. Responsabilité	Page 18
Annexes	Page 22

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport football a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS QUE dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe.

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :
<https://www.fff.fr/articles/direction-technique-nationale/jouer/formation-jouer/details-articles/5436-549373-les-sections-sportives>

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins (U11 U12 U13)	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes (U14 U15)	nés en 2002 et 2003
Cadets (U16 U17)	nés en 2000 et 2001
Juniors (U18 U19)	nés en 1998 et 1999
Seniors (U20 et avant)	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2015 et 2016), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence (2017), elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2016), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces Associations Sportives peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4).
- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de football et futsal**, des Pôles Espoir de la FFF ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFF (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Football par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Football à 7 minimes filles, minimes garçons, cadets garçons et lycée filles

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors		
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - minimes de Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets avec C1, C2, J1 (1 J1 maximum) sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - lycée Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 Mixité interdite Surclassement interdit		
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France		
TYPE DE JEU	à 7		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12		
	MINIMES	CADETS	Lycée Filles
BALLONS FILLES	Taille 4	Taille 5	Taille 5
BALLONS GARÇONS	Taille 5	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 17'	2 x 20'	2 x 20'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	90'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité		

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes et cadets garçons 16 maximum par championnat Lycée Filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycée Filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Football à 7 Juniors Garçons

Précisions spécifiques

- En Juniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets Juniors avec C2 J1 J2 sans limitation de nombre Mixité interdite Surclassement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS FILLES	Taille 5
BALLONS GARÇONS	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 25'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	105'
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum par championnat juniors
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors garçons

Modalités de qualification à 16 équipes (Minimes, Cadets et Lycées Filles)

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		2
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins

Si **1** équipe des Ultramarins

Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice qualifiée

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification à 12 équipes (Juniors Garçons)

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

9 Inter-académies qualifient 1 équipe

1 Inter-académies qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins

Si **1** équipe des Ultramarins

Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice qualifiée

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2017 pour les minimes G et F, cadets

- 17 mars 2017 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpents

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2015 selon la méthode des serpents.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2016	IA du 3 ^{ème} 2016	IA du 2 ^{ème} 2016	IA du 4 ^{ème} 2016
IA du 8 ^{ème} 2016	IA du 7 ^{ème} 2016	IA du 6 ^{ème} 2016	IA du 5 ^{ème} 2016
IA du 9 ^{ème} 2016	IA du 10 ^{ème} 2016	IA du 11 ^{ème} 2016	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2016	IA du 14 ^{ème} 2016	IA du 13 ^{ème} 2016	IA du 12 ^{ème} 2016

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2016	IA du 3 ^{ème} 2016	IA du 2 ^{ème} 2016	IA du 4 ^{ème} 2016
IA du 8 ^{ème} 2016	IA du 7 ^{ème} 2016	IA du 6 ^{ème} 2016	IA du 5 ^{ème} 2016
IA du 9 ^{ème} 2016	IA du 10 ^{ème} 2016	IA du 11 ^{ème} 2016	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnats de France UNSS Excellence Football à 11 Minimes Garçons ou Football à 7 Minimes Filles

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, ou la ligue de football professionnelle, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en 2016 les ½ finales des championnats de France Excellence,
- Les associations sportives ¼ de finaliste 2015 et 2016 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes
TYPE DE JEU	Football à 11 (minimes garçons), football à 7 (minimes filles)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<ul style="list-style-type: none">- 12 compétitrices maximum en minimes filles- 18 compétiteurs maximum en minimes garçons sur l'ensemble des championnats- Mixité interdite Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) <ul style="list-style-type: none">- Nombre de joueurs pour 1 match : 12 en filles, 18 en garçons- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 en filles, 18 en garçons- Durée d'un match (si 1 seul dans la journée) : 2 x 30' en filles, 2x35' en garçons- Durée d'un match en tournoi : 2 x 20' en filles, 2x25' en garçons- Ballons : taille 5 (minimes filles) et taille 5 (minimes garçons)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	Si 16 équipes G : Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales (places de 9 à 16 et de 1 à 8), matches de classement, finale Si 8 équipes F : Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 à 16 par championnat selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnats de France UNSS Lycée Excellence Football à 11

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football, **UN** élève appartenant à des centres de formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère en charge des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- Les associations sportives comportant les élèves cadets et juniors 1 appartenant aux sections sportives « élite de la FFF » figurant soit sur les listes de participation au challenge Leroy, soit au moins une fois sur une feuille de match de ce challenge, ou sous contrat au 30 octobre 2016 dans un club professionnel à la FFF et LFP.

Les joueurs « sous convention » avec un « centre de formation » ne sont pas concernés par cette restriction.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant atteint en 2016 les ½ finales des championnats de France Excellence,
- Les associations sportives ¼ de finaliste 2015 et 2016 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
TYPE DE JEU	Football à 11
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 18 compétiteurs maximum en Lycée sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite - Surclassement interdit Lycée avec C1, C2, J1 Nombre de joueurs pour 1 match : 18 Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 18 Durée d'un match (si 1 seul dans la journée) : 2 x 35' en Lycée Filles / 2 x 40' en Lycée Garçons Durée d'un match en tournoi : 2 x 20' en Lycée Filles, 2x30' en Lycée Garçons Ballons : taille 5 (Lycée Filles) et taille 5 (Lycée Garçons)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	Si 16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales (places de 9 à 16 et de 1 à 8), matches de classement, finale Si 12 équipes : Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale Si 8 équipes : Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 à 16 par championnat selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

Les équipes vainqueurs du championnat de France « Lycée excellence garçons » et « Lycée excellence filles » seront qualifiées pour le championnat du monde scolaire ISF de football, qui se déroulera à Prague (République Tchèque) du 21 au 29 mai 2017.

Spécificités Lycée Excellence

2 filières de qualification différentes

1. Filière Excellence UNSS : 12 équipes qualifiées

Conditions de participation :

✎ Ce Championnat est ouvert aux C1, C2, J1 (pas de Minimes 2 surclassés).

✎ Les phases qualificatives Académiques et Inter-académiques sont ouvertes à toutes les Équipes d'Établissement et aux Sections Sportives, y compris les Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite » par la FFF et participant au « Challenge Jean Leroy » **sous conditions énoncées au point 3.**

✎ Ne pourront participer à la filière de qualification UNSS Lycée Excellence que les sections sportives labellisées « Elite » par la FFF ayant engagé une équipe en « Challenge Jean Leroy »

2. Filière Challenge Jean Leroy : 4 équipes qualifiées (repêchage possible d'équipe(s) supplémentaire(s))

Conditions de participation :

✎ **La Fédération Française de Football organise le « Challenge Jean Leroy »** ouvert uniquement aux Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite ».

✎ Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel.

✎ Les licences FFF et UNSS sont obligatoires.

✎ **L'organisation des phases qualificatives est prise en charge par la FFF qui communique ensuite à l'UNSS les noms des 4 établissements qualifiés, et le classement du 2^{ème} tour qualificatif du Challenge Jean Leroy (pour les besoins d'un repêchage éventuel au championnat de France lycée Excellence). Ce repêchage se fera en priorité dans l'inter académie d'organisation du championnat de France.**

Les services UNSS peuvent être co-organisateurs des phases qualificatives.

✎ La FFF s'engage à fournir les listes nominatives de tous les élèves des sections sportives labellisées Elite. Les quatre premières équipes seront qualifiées pour le Championnat de France UNSS « Lycée Excellence ».

✎ Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées « Élite » auprès des cadres techniques des ligues ou sur le site de la Fédération Française de Football : <http://www.fff.fr/articles/la-fff/coordonnees/details-articles/5436-549373-les-sections-sportives>

3. Conditions particulières des équipes participant au challenge Jean Leroy et à la filière Lycée Excellence

Les sections sportives Jean Leroy doivent déposer à la date du 15 octobre 2016 deux listes de joueurs à la direction nationale UNSS et à la FFF :

- Liste des joueurs engagés uniquement dans la filière Jean Leroy. Ces joueurs ne peuvent concourir que dans cette filière
- Liste de joueurs engagés dans la filière UNSS Lycée Excellence. Ces joueurs ne peuvent jouer que dans la filière UNSS Lycée Excellence.

Attention, tout joueur engagé au Challenge Jean LEROY ou ayant figuré au moins une fois sur une feuille de match ne peut participer aux différentes phases du Championnat de France UNSS Lycée Excellence. Des contrôles seront effectués.

Remarque : ces listes doivent être envoyées par les sections sportives « Jean Leroy » à la direction nationale UNSS et à la FFF - Nathalie Taddei (nathalie.taddei@unss.org) / Xavier Vignal (xavier.vignal@fff.fr) - date limite 15 octobre 2016

Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées auprès des cadres techniques des ligues, et les listes des joueurs engagés auprès de la direction nationale UNSS.

La FFF s'engage à fournir les listes des joueurs engagés ainsi que les copies des feuilles de match à l'UNSS à l'issue du premier tour du challenge.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 9 octobre 2016

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 9 octobre 2016 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence des 4 années précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2. Détermination des 4 têtes seconde de série à partir du résultat du Championnat excellence des 4 années précédentes (si 4 poules de 4)

1 ^{ère} Sortie	A2
2 ^{ème} Sortie	B2
3 ^{ème} Sortie	C2
4 ^{ème} Sortie	D2

3. Détermination des places de 2, 3 (si 4 poules de 3) et éventuellement 3 et 4 de chaque poule (si 4 poules de 4)

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	4 points
Match nul et vainqueur aux tirs au but	2 points
Match nul et perdant aux tirs au but	1 point
Match perdu ou forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné 5-0.

En cas d'égalité à la fin d'un match de poule : Tirs au but

- **Équipe Etablissement et excellence MF** : une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel avec **tous** les joueurs sur le terrain au coup de sifflet final. Premier temps : les joueurs sur le terrain effectuent leur TAB ; Si égalité à la fin de la série: on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage à égalité de tirs. L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.
- **Excellence** : une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel.
 - o Premier temps : 5 joueurs de chaque équipe présents sur le terrain à la fin de la rencontre effectuent leur TAB; Si égalité à la fin de la série: on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne
 - o L'avantage à égalité de tirs. L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

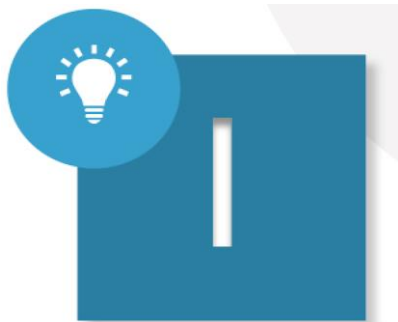
1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.

4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

ATTENTION : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire,

- en championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but ; pas de prolongation,
- en championnat excellence, tirs au but ; pas de prolongation.



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit et sur des surfaces variées avec des ballons et des règlements adaptés (herbe, sable, free handball, etc.).

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

La Quinzaine du foot à l'école

La FFF lance avec l'UNSS et le ministère de l'éducation nationale la seconde édition de l'opération : **La Quinzaine du Football à l'école**

Dates : du 13 au 24 mars 2017. Collèges et lycées.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des établissements du secondaire et associations sportives des collèges et lycées. Elle s'articule autour de diverses animations football et futsal (séance, matchs, tournoi, ateliers, rencontres, échanges, conférence).

Thématique : « à la rencontre de l'autre ».

Renseignements : fff.fr et unss.org

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourrait être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement, des enseignants participant à l'organisation. L'enjeu est de permettre par une relation UNSS-district/ligue de football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du district et/ou de la ligue FFF.

Formation FFF UNSS MEN

Un séminaire de formation / réflexion autour de la thématique « Football à l'École » aura lieu en janvier 2017, à destination de publics ciblés à l'initiative de la FFF : représentants UNSS, représentants USEP, représentants FFF, enseignants EPS, IA IPR EPS, IEN, IGEN.

Relations AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFÉ participent aux compétitions de l'UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives initiées par l'AEFÉ.

Le calendrier des événements d'athlétisme AEFÉ est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFÉ AEFÉ en relation avec un service départemental ou régional UNSS (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire de football, formation d'enseignants d'eps en football scolaire etc.)

International – Championnat du monde scolaire ISF

Le prochain championnat du monde scolaire ISF de football aura lieu à Prague, en République Tchèque, du 21 au 29 mai 2017.

Les équipes vainqueurs du championnat de France « Lycée excellence garçons » et « Lycée excellence filles » seront qualifiées pour le championnat du monde scolaire ISF de football et y représenteront l'équipe de France scolaire UNSS de football.

Développement Durable

La pratique du football entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable

- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFF

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Football.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

Correspondances UNSS / FFF

	CERTIFICATION UNSS	CORRESPONDANCE FFF
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT COLLEGE	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JDA)
	Niveau national	
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JDA)
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JDA)
	Niveau national	
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JDA)
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JDA)
	Niveau national	

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

FFF

José ALCOCER
Sylvie MOUYOT
Alain SARS

Responsable Formation

Responsable Jeunes Arbitres

UNSS

Aline ROSENTHAL
Xavier MARGUET
Alexandre PERREAU-NIEL

Responsable Jeunes Arbitres

Délégués techniques UNSS

Christophe SARRE
Olivier MORIN

Responsable Communication

Annexe 1

Associations Sportives ¼ de finalistes 2015 et 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement en **Football et en Futsal**

FUTSAL Minimes Filles

COLLEGE R. DORGELES LONGVIC	DIJON
COLLEGE E. LAROUÉ FRASNE	BESANCON
COLLEGE P. DE RONSARD TREMBLAY EN France	CRETEIL
COLLEGE J.C. DAUPHIN NONANCOURT	ROUEN

FUTSAL Minimes Garçons

COLLEGE ESPLANADE STRASBOURG	STRASBOURG
COLLEGE E. LUCAS AMIENS	AMIENS
COLLEGE ST EXUPERY VANVES	VERSAILLES
COLLEGE J. MOULIN POITIERS	POITIERS
COLLEGE P.O. MALHERBE CHATEAUBOURG	RENNES
COLLEGE E. LUCAS AMIENS	AMIENS

FUTSAL Lycées filles

LYCEE D. ROUSSEAU LAVAL	NANTES
LYCEE A. MONTEIL RODEZ	TOULOUSE
LYCEE J. MONNET YZEURE	CLERMONT FERRAND
LYCEE R. SHUMAN METZ	NANCY METZ
LYCEE J. MOULIN THOUARS	POITIERS
LYCEE V. HUGO LUNEL	MONTPELLIER
LEGTA LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LYCEE RIVE GAUCHE	TOULOUSE
LYCEE J. MOULIN THOUARS	POITIERS
LYCEE IMBERT SARRE UNION	STRASBOURG

FUTSAL Cadets

LYCEE LES ARCADES DIJON	DIJON
LYCEE MANGIN SARREBOURG	STRASBOURG
LYCEE E. LEMONNIER PARIS	PARIS

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2016 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

FOOTBALL Minimes Filles

COLLEGE J. MONNET	STRASBOURG
COLLEGE D. MONTAIGNE	LILLE
COLLEGE P. AGUITON	CAEN
COLLEGE DES 3 VALLEES	TOULOUSE

FOOTBALL Minimes Garçons

COLLEGE E. THOMAS LE QUESNOY	LILLE
COLLEGE ARSENAL METZ	NANCY-METZ
COLLEGE T. DU MONTCEL ST ETIENNE	LYON
COLLEGE J. ZAY VALENCE	GRENOBLE

FOOTBALL Lycées Filles

LYCEE A. LAFFEMAS VALENCE	GRENOBLE
LYCEE J. MERMOZ MONTPELLIER	MONTPELLIER
LYCEE J. MONNET STRASBOURG	STRASBOURG
LYCEE H. DARRAS LIEVIN	LILLE

FOOTBALL Lycées Garçons

LYCEE LA VENISE VERTE NIORT	POITIERS
LYCEE LE GROS CHENE PONTIVY	RENNES
LYCEE P.M. France LA ROCHE SUR YON	NANTES
LYCEE A. MONTEIL RODEZ	TOULOUSE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2016 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton jaune	= 1 point
Exclusion 2'	= 2 points
Exclusion 2 x 2'	= 4 points
Carton rouge à la suite de 3 x 2'	= 7 points
Carton rouge direct	= 10 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.